



## Groupe de Travail de formation médicale postuniversitaire

### Termes de Référence

- FONCTION** Servir de groupe de travail consultatif national à la SOGC pour la formation postdoctorale en obstétrique et en gynécologie en ce qui a trait au partage, à l'élaboration et à l'examen des ressources éducatives postdoctorales, ainsi qu'aux recommandations en matière de programmation, d'éducation et de formation, de défense des droits et de soutien.
- OBJECTIFS**
1. Conseiller le conseil académique sur les moyens les plus efficaces de promouvoir et d'encourager l'excellence et l'innovation afin d'améliorer la qualité de l'apprentissage et de l'enseignement, en tenant compte de l'utilisation des technologies émergentes et des nouveaux modes et approches du programme, de l'évaluation et de l'espace d'apprentissage liés à l'enseignement postuniversitaire.
  2. Fournir des informations et des recommandations relatives à tous les aspects de la formation postuniversitaire en obstétrique et gynécologie.
  3. Partager des techniques d'apprentissage et d'enseignement innovantes pour la formation postuniversitaire en obstétrique et gynécologie.
  4. Collaborer avec la SOGC à la planification, à l'administration et à l'évaluation de l'examen de pratique à choix multiples des résidents du conseil académique et d'autres activités axées sur les résidents.
  5. Fournir des renseignements et des recommandations sur tous les aspects de la formation postdoctorale en obstétrique et en gynécologie.
  6. Partager des techniques d'apprentissage et d'enseignement novatrices pour la formation postdoctorale en obstétrique et en gynécologie.
  7. Collaborer avec la SOGC pour planifier, administrer et évaluer l'examen de pratique à choix multiples des résidents du conseil académique et d'autres activités axées sur les résidents.

#### COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

Le groupe de travail sera composé d'obstétriciens-gynécologues ayant une expertise démontrée et établie en matière de formation médicale postdoctorale. Un président sera élu et représentera le groupe de travail au sein du conseil académique.

Le groupe de travail sera composé de personnes possédant une expertise pertinente au sein des groupes suivants:

- Un gynécologue obstétricien de chaque département universitaire
- Résidents (2)

**MANDAT** 3 ans, renouvelable une fois, échelonné.

**QUORUM** Le quorum est fixé à 50 % + 1 des membres du groupe de travail.

**RAPPORT** Le groupe de travail rend compte au conseil académique par l'intermédiaire du président



## **PROCESSUS DE DÉCISION**

Bien que tous les efforts raisonnables soient déployés pour parvenir à un consensus, si un vote est nécessaire, 50 % + 1 des membres du groupe de travail présents constitueront une majorité.

## **RÉUNIONS**

La commission doit tenir une réunion en personne, si possible, et plusieurs vidéoconférences, selon la décision du président (le minimum suggéré est de trois).

Les activités du groupe de travail se dérouleront de manière continue tout au long de l'année.

Le travail du groupe de travail devrait représenter entre 10 et 60 heures par an.

## **ATTENTES**

- Les membres doivent être des membres en règle de la SOGC.
- Les membres doivent assister à 75 % des réunions du groupe de travail.

**COORDONNATEUR**    Personnel de la SOGC